

## Conseil municipal du 26 mars 2015 (suite 2)

### 10 - Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet

Monsieur le Maire propose la création de l'emploi permanent suivant, pour le ménage de la Mairie : Adjoint technique territorial de 2ème classe à temps non complet 2h/semaine, à compter du 1er avril 2015. Le Conseil Municipal décide d'approuver cette création. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

### 11 - Modification des horaires d'ouverture de la mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture au public de la Mairie, car il apparaît judicieux de faire correspondre les plages horaires d'ouverture de la mairie et de l'Agence Postale.

Le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour et une abstention les horaires suivants pour la Mairie et l'agence postale :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : 9h - 12h30 et le mercredi : 9h - 12h30 / 15h - 18h

### Sécurité routière aux abords des écoles et du collège

La lutte contre l'insécurité routière doit être une priorité pour tous les Teiphaliens, et plus particulièrement pour les enfants des écoles primaires et du collège.

Un groupe de travail, au sein du Conseil Municipal, a engagé une réflexion concernant la sécurisation des abords de ces établissements.

Nous désirons rappeler quelques règles de bon sens :

- **Piétons, cyclistes, voitures : respectez le code de la route.**
- **Selon votre moyen de déplacement, utilisez la voie appropriée.**
- **Piétons et cyclistes, pensez à porter des gilets ou des brassards fluorescents.**
- **Cyclistes, vérifiez le bon fonctionnement de l'éclairage de vos vélos, et descendez la rue des Doves à côté du vélo.**
- **Automobilistes, stationnez vos voitures dans le sens de la circulation, à des endroits non gênants, et de préférence utilisez les parkings .**

Les consignes de bonne conduite s'appliquent à chacun de nous. **Le partage de l'espace public est une question de solidarité et de respect des valeurs auxquelles nous sommes attachés.**

IMPOTS.GOUV.FR



Dans le cadre de la campagne 2015 de déclaration des revenus, les contribuables ont jusqu'au 19 mai pour déposer leur déclaration sous format papier, ou disposeront d'un délai supplémentaire, fixé au 9 juin pour la Vendée, en choisissant de déclarer leurs revenus en ligne sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

### Création d'entreprise

Morgane Couanon se propose de faciliter votre quotidien en proposant des **services d'aide aux courses, repassage, ménage ou garde d'enfants.**

À Votre Service  
Le bois Corbeau - 85130 TIFFAUGES  
Tel : 06.11.88.15.10  
@ : [morganeavs85@free.fr](mailto:morganeavs85@free.fr)  
SIRET : 75141376600013



### Agenda

**Kermesse de l'école Notre-Dame :**  
Le dimanche **31 mai 2015** aura lieu la traditionnelle kermesse de l'école Notre-Dame de Tiffauges.

Défilé au départ de l'école vers la MARPA, puis de la MARPA vers la salle polyvalente, puis spectacle de danse des enfants.

Des jeux sont prévus aux stands sur la pelouse de la salle polyvalente.

**Atelier cosmétiques bio** à la cire d'abeilles le vendredi 12 juin à 16h, à la boutique Mary.

Fabrication d'un onguent cicatrisant et anti-moustiques. 25 € par personne pour 2h d'atelier. Réservations au 02 51 65 70 67 ou au 06 65 74 43 13.



# Le Teipha'lien

bulletin municipal de Tiffauges – mai 2015

### Venez découvrir votre nouvelle Mairie

Voilà déjà trois mois que la Mairie de Tiffauges a pris ses quartiers au 5 de la Place Gilles de Rais...

Le **samedi 27 juin de 9 H à 13h30**, les élus et le personnel communal seront heureux d'accueillir les Teiphaliens pour une visite guidée des nouveaux locaux.

### Déplacement des containers papier, verre et vêtements

Les containers de recyclage situés sur le parking de l'usine Colette de Retz ont été déplacés vers le parking face à la salle des sports.

Ceux situés près de l'aire de jeux de la MARPA ont été déplacés vers l'angle de la route touristique et du hameau de Vallet.

### Animons Tiffauges !



Ça avance ! Vous avez été nombreux lors de la réunion publique d'avril et de la rencontre du 19 mai et les idées prennent forme. (Les comptes rendus sont à votre disposition sur demande).

Prochaines étapes : des rencontres organisées par et pour les Teiphaliens intéressés. Pour l'instant sont programmées les réunions suivantes :

- projet de festival de photographies de plein-air : vendredi 5 juin
- projet de 3ème lieu (lieu associatif de rencontres et d'échanges) : mardi 9 juin
- projet de scène ouverte : vendredi 12 juin

Lieu : salle de conseil de l'ancienne Mairie.  
Heure : 20h30.

### Bienvenue dans mon jardin au naturel

Un rappel : les samedi 13 et dimanche 14 juin 2015, de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures, rendez-vous au jardin de Cédric Neau aux Basses-Aires pour la visite de son « **Jardin au Naturel** ». [www.monjardinnaturel.cpie.fr](http://www.monjardinnaturel.cpie.fr)

### Ville de Tiffauges

Mairie : place Gilles de Rais – B.P. 4 – 85130 Tiffauges – téléphone : 02 51 65 72 25 – fax : 02 51 65 73 31  
Courriel : [mairie@tiffauges.fr](mailto:mairie@tiffauges.fr) – site Internet : [www.tiffauges.fr](http://www.tiffauges.fr)  
Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au samedi de 9 H à 12 h 30, mercredi de 15 à 18 heures.  
Heures de permanence des élus : les mardi, jeudi et samedi de 10 à 12 h. Le vendredi après-midi sur rendez-vous.

### Dates de passage de la balayeuse

La balayeuse mécanique passera aux dates suivantes :

- **lundi 1er juin 2015 (petit circuit)**
- lundi 3 août 2015 (petit circuit)
- lundi 5 octobre 2015 (grand circuit)
- lundi 7 décembre 2015 (petit circuit)

Afin d'assurer l'hygiène de nos rues dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir stationner sur les terrains privés ou sur les parkings de la commune ces jours-là, tant que la balayeuse n'est pas passée.

**Près de chez vous**  
Une équipe à votre écoute - Un accueil individualisé  
1695 jeunes suivis

**POUR LES JEUNES DE 16 à 25 ANS**  
sortis du système scolaire

- Construire son projet professionnel
- Se former • Travailler

Accès aux différents contrats aidés  
• Emplois d'avenir • CAE • CIE  
Accès à la formation  
Ateliers et actions thématiques  
Outils pour la recherche d'emploi  
Simulations d'entretiens  
Le dispositif parrainage  
• Mise en place d'aides (logement, mobilité...)  
• Infos santé

57 communes  
6 Communautés de Communes

Contact : Mission Locale du Haut Bocage - Rue de l'Etendue - 85500 LES HERBIERS  
02 51 66 81 15 - [contact@mlhb.fr](mailto:contact@mlhb.fr) - [www.missionlocaleduhautbocage.com](http://www.missionlocaleduhautbocage.com)

## Conseil municipal du 26 mars 2015

Le procès-verbal officiel et complet du conseil est disponible dans son intégralité sur le site Internet [www.tiffauges.eu](http://www.tiffauges.eu)

**Présents :** M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, M. GOURDON & Mme BRÉMOND, adjoints  
Mmes & MM GIRAUDET, PAVAGEAU, PROVOST, ARNOU, JOSSE, TROPÉE, ROUZIÈRE, MICHINEAU.  
conseillers municipaux

**Absents excusés :** Mmes Guillet, Poupelin et M. Greff

**Procurations :** Mme Guillet à M. Brochu, M. Greff à M. Gourdon

**Secrétaire de séance :** M. Pavageau

### 1- Dernier compte-rendu de conseil

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### 2- Décisions prises dans le cadre des délégations

- Achat de peinture pour la salle polyvalente : 1 293,71 € T.T.C. (GAP Color)
- Achat d'un mât et d'un pavillon : 307,92 € (SEDI)
- Aménagement de trottoirs « rue des Écoles » : 2 406,49 € (Thierry MOUILLÉ)
- Achat de plantes pour la mairie : 706,20 € (Ripaud)

### 2- Participation communale aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association pour 2015

Un contrat d'association à l'enseignement public a été conclu le 21 juillet 2003 entre la municipalité et l'école primaire Notre Dame de Tiffauges par lequel la commune s'engage à assumer les dépenses de fonctionnement pour les seuls élèves domiciliés dans son ressort territorial.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la somme de 83 542,68 € sera versée pour les 117 élèves de l'école Notre-Dame, soit 714,04 € par élève (montant identique aux dépenses par élève de l'école publique J.Y. Cousteau) pour l'année 2014.

### 3- Création d'un troisième poste d'adjoint au maire et élection

Le nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, celui-ci détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal (chiffre entier inférieur si le pourcentage ne donne pas un chiffre rond). Pour la commune de Tiffauges l'effectif maximal est donc de 5 adjoints.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un troisième poste d'adjoint. Celui-ci sera élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7, soit au scrutin secret et à la majorité absolue. Il enregistre la candidature de M. GOURDON. Le Conseil procède au vote : nombre de bulletins : 14 – nombre de bulletins blancs ou nuls : 0 – nombre de suffrages exprimés : 14 voix pour M. Gourdon – majorité absolue : 8 – nombre de voix obtenues: 14

M. Jerry Gourdon est donc proclamé 3ème Adjoint au Maire.

### 5 - Approbation du compte administratif 2014 de la commune

Le budget afférent à l'exercice qui vient de se clore correspondait à un état de prévisions. Il s'agit maintenant de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions se sont réalisées.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				238 053.19	0.00	238 053.19
Opérations de l'exercice	1 016 703.00	1 228 914.79	898 949.87	600 388.39	1 915 652.87	1 829 303.18
<b>TOTAUX</b>	<b>1 016 703.00</b>	<b>1 228 914.79</b>	<b>898 949.87</b>	<b>838 441.58</b>	<b>1 915 652.87</b>	<b>2 067 356.37</b>
Résultats de clôture		212 211.79		-60 508.29		151 703.50
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>1 016 703.00</b>	<b>1 228 914.79</b>	<b>898 949.87</b>	<b>838 441.58</b>	<b>1 915 652.87</b>	<b>2 067 356.37</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>212 211.79</b>		<b>-60 508.29</b>		<b>151 703.50</b>

## Conseil municipal du 26 mars 2015 (suite 1)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2014 établi par Monsieur le Maire.

### 6 - Approbation du compte de gestion 2014 de la commune

Le compte de gestion correspond à toutes les opérations comptables qui ont été effectuées par le receveur municipal. Il est conforme au centime près au compte administratif établi par l'ordonnateur, à savoir l'autorité communale. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2014 dressé par le receveur municipal.

### 7 - Affectation du résultat 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 en réserves d'investissement (R1068) du budget primitif 2015 de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	212 211,79
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
<b>C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>212 211.79</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-60 508.29
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	9 930.38
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>50 577.91</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>212 211.79</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F</b>	<b>212 211.79</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>0.00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

### 8 - Vote des taux d'imposition 2015

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter les taux d'imposition suivants pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation : 16.91%
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.94%
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.11%
- Soit sans augmentation par rapport à l'année précédente.

### 9 - Vote du budget primitif 2015

Après présentation du budget primitif 2015 par Monsieur le Maire et par l'Adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2015 chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement, chapitre par chapitre pour la section d'investissement, comme suit :

#### Section de fonctionnement

Dépenses : 1 151 003.32€

Recettes : 1 151 003.32 €

#### Section d'investissement

Dépenses : 497 363.38 €

Restes à réaliser : 219 931.32 €

Résultat reporté : 60 508.29 €

**TOTAL : 777 801.99€**

Recettes : 547 940.29 €

Restes à réaliser : 229 861.70 €

**TOTAL : 777 801.99 €**

Pour mémoire, les principaux postes d'investissements prévus concernent la rénovation de l'éclairage public, de la salle polyvalente, l'assainissement des Basses-Aires et des études de projet.